



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER



## PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?

### 10 CONSEILS PRATIQUES

1 Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.

2 Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.

3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.

5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.

6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.

7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.

9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance: gardien, proches.

10 Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

f DGCCRF @dgccrf  
www.economie.gouv.fr/dgccrf

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Signalez votre problème de consommation sur  
[signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr)

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.